

Printemps arabes : le changement n'est pas toujours un progrès pour les femmes !

Beaucoup ont voulu croire au printemps arabe, et en effet, il aurait pu apporter un souffle de fraîcheur, une odeur de liberté enivrante comme celle du jasmin.

Il faut se rendre à l'évidence : pour l'instant ce changement se fait au profit des tenants d'un islam radical qui veut reprendre les femmes en mains, les remettre dans le droit chemin... Comme si les dictateurs, finalement, leur avaient donné trop de liberté.

Faut-il, en Egypte comme en Tunisie, voir là la main des réactionnaires du Golfe ? C'est possible... Nous avons déjà parlé des graves événements de Tunisie mais aujourd'hui c'est d'Egypte qu'arrivent les mauvaises nouvelles... ! Mauvaises nouvelles pas pour tout le monde, mais pour les femmes assurément !

De quoi discute-t-on au Parlement Egyptien, d'émancipation et de liberté féminine ? Que nenni... Le sujet urgent est de savoir si on peut avoir un rapport sexuel avec sa femme après sa mort. N'ouvrez pas si grand les yeux ce n'est pas un poisson d'avril : de combien de temps dispose un homme pour violer sa femme, morte donc forcément consentante ? 6 heures ! Mais qu'est-ce qui ne tourne pas rond chez ces hommes là ? Il ne s'agit pas là d'un acte qu'un homme un peu dérangé commettrait tout seul en catimini... Non, non il s'agit d'une autorisation qui serait donnée à l'ensemble des Egyptiens ... ! Cette brillante idée nécrophile émanant du cerveau du Cheik marocain Zemzmi est reprise aujourd'hui en Egypte.

Autre nouveauté, on veut légaliser le mariage des mineures en favorisant l'abaissement de l'âge de 18 à 14 ans pour le

mariage des filles. Et puis aussi on réfléchit à diminuer les sanctions contre ceux qui pratiquent les mutilations sexuelles. Il faut savoir qu'en Egypte l'excision était une pratique courante contre laquelle s'était élevée les progressistes égyptien(ne)s... patatras !

Qu'y a-t-il qui cloche dans ces pays pour que les femmes, qui , après avoir progressé dans leurs droits replongent dans l'épouvantable, soient obligés de se mobiliser pour que la situation ne soit pas pire qu'avant ? Rappelons qu'au Maroc une jeune adolescente vient de se suicider après qu'on l'ait obligée, suivant la loi marocaine, à épouser son violeur.

Est-ce la force des us patriarcaux ? Est-ce le poids inextricable de l'islam qui à chaque fois reprend de la vigueur et veut ramener les femmes et surtout les petites filles au fond du trou? De quoi sont donc faits ces hommes ? Ce retour en arrière est comme un mouvement perpétuel. Comment les femmes peuvent-elles encore lutter ? Quelle force il leur faut pour ne pas baisser les bras, c'est tellement décourageant... !

Notre nouveau gouvernement vient de donner une large place aux femmes et installer, enfin, une véritable parité. Encourageons ces dernières à œuvrer au bien commun des valeurs républicaines et surtout à promouvoir l'émancipation des femmes, de toutes les femmes. Il serait terrible que l'on fasse deux poids et deux mesures quant aux droits des femmes vivant en France, ou qu'on les adapte, chez nous aussi, pour plaire à des clergés rétrogrades ou à des pratiques culturelles condamnables ou sexistes. Une de leur priorité ne devrait-elle pas être de remettre à l'ordre du jour la loi sur le harcèlement sexuel que le Conseil Constitutionnel (1) vient de faire passer à la trappe. En France, aussi, hélas, on peut régresser ! Allez les filles osez !

Chantal Crabère

(1)A quand la parité au sein du Conseil constitutionnel ?

Jean-louis Debré nommé par le Président de la république en 2007

Valery Giscard D'Estaing membre de droit

Jacques Chirac membre de droit

Pierre Steinmetz nommé par le Président de la république en 2004

Jacqueline De Guillenchmidt nommée par le Président du sénat en 2004

Renaud Denoix De Saint-Marc nommé par le Président de l' A N en 2007

Guy Canivet nommé par le Président de l'A N en 2007

Michel Charasse nommé par le Président de la république en 2010

Hubert Haenel nommé par le Président du Sénat en 2010

Jacques Barrot nommé par le Président de l'AN en 2010

Claire Bazy Malaurie nommée par le Président de l'AN en 2010